

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 28 MAI 2018**

L'appel nominal indique la présence de 26 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Samuel Maillefer**, Président, ouvre la séance à 20h15. Débattons en bonne intelligence avec l'estime de chacun et le respect des opinions.

L'ordre du jour modifié comme suit est adopté (ajout point 7) :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 avril 2018
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des représentants aux associations intercommunales
4. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal relatif à la zone réservée selon l'article 46 LATC, ainsi que son règlement
5. Dépôt des comptes 2017
6. Rapport de gestion 2017
7. Postulat « Gérons notre terrain industriel » par Nathanaël Bourgeois
8. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 avril 2018

M. le Municipal Thomas Maillefer demande deux modifications lors de son intervention à la page 3, concernant la semi-autoroute. « Le revêtement des sols de ceux qui n'ont pas encore été goudronnés » remplacé par « Le revêtement des tronçons qui n'ont pas encore été goudronnés » Ensuite, il ne s'agit pas de 20'000 fermetures mais uniquement de 20 nuits de fermeture.

Le procès-verbal est accepté avec les modifications ci-dessus ainsi qu'avec une abstention, sans avis contraire.

M. le Président Samuel Maillefer remercie M. Jean-Luc Leresche pour le remplacement.

2. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Gilbert Poncet prend la parole pour informer les conseillers ainsi que les citoyens de Ballaigues, que l'eau de Ballaigues n'est pas polluée et n'est pas responsable de l'épidémie de gastros déclarée à Ballaigues et dans la région ces derniers temps. Pour information, trois analyses sont effectuées par la Commune à des dates déterminées par le

laboratoire cantonal et une analyse est prise à l'improviste par le Canton. Depuis 2017, lors des transformations du système de gestion, la Commune de Ballaigues s'est équipée d'installations de dernière génération avec plusieurs échelles de niveaux d'alarme lorsqu'un souci survient. Si une pollution était avérée, la population serait rapidement informée.

M. le Municipal Christian Nyffenegger donne les informations suivantes :

AG SDIS du 9 mai 2018

Il y a une diminution de charges de CHF 25'419.68 par rapport au budget. Un coût par habitant de CHF 26.59 au lieu de CHF 31.57. En 2017, il s'agissait de 74 interventions. Début 2018, avec les intempéries, le SDIS est déjà à 52 interventions à ce jour. Finalement, le nouveau système informatique PROSDIS sera bientôt opérationnel. En cas d'alarme, ce dernier avertira le personnel d'intervention selon les besoins spécifiques (nombre de personnes, chauffeurs, machines, etc.). Dans un deuxième temps, le système administratif verra le jour aussi afin d'alléger la partie administrative.

AG ASPMAD - CMS du 25 avril 2018

Le projet de fusion en un réseau de santé Nord Broye est accepté avec 693 oui, contre 70 non et 41 absentions. Une fois qu'il sera présenté, il devra être voté et accepté pour une entrée en vigueur en 2019. Au niveau du coût, il s'agit toujours de CHF 95.- par habitant pour les communes. Cependant, si une commune a les moyens et désire investir pour la population régionale afin d'améliorer les prestations et la mobilité, elle est la bienvenue.

En 2017, il y a eu un ralentissement d'activités (+4,8% alors que le budget prévoyait +11,3%) dans certaines régions mais ce n'est pas le cas pour Orbe-Vallorbe. Grande charge pour le personnel (86%) et il faudra encore en engager et les former. Pour Orbe, cette charge diminue mais pour Vallorbe, elle est en constante augmentation. Finalement, le résultat est une perte au 31.12.2017 de CHF 30'273.- pour les soins à domicile. Ce montant sera soldé avec le fond de réserve exploitation et réserve libre. Le budget 2018 prévoit +5,8% d'activité et +3,4% de subvention (peut varier).

M. le Municipal Jean-François Faivre informe que les 110m² de treillis au terrain de sport ont été changés. Et en ce qui concerne la Croix d'Or, après contrôle des soumissions de carrelage et chauffage, voici ci-dessous les dernières adjudications :

Carrelage : P. Compondu SA à Montagny-près-Yverdon

Chauffage : Loeffler SA à Ballaigues

3. Communications des représentants aux associations intercommunales

M. Valentin Santschi rapporte quelques informations de la séance de l'ORPC du 16 mai dernier en présence du codir ainsi que de son avocat. En résumé, le montant réservé aux assurances est supérieur de CHF 10'000.-, suite à une mauvaise évaluation des assurances dites de choses. En ce qui concerne le point « demande de la Commune d'Onnens », celui-ci a été abordé à huis-clos. La demande fait part de deux questions :

1. Que s'est-il passé dans le cadre de l'incendie du Moulin d'Yverdon justifiant de se séparer de M. Claude Rutishauser ?
2. Est-ce qu'un blâme aurait pu être envisagé ?

Pour résumer, aucune réponse claire n'a été donnée aux questions de la Commune d'Onnens, notamment à cause d'une convention de confidentialité. De ce fait, la Commission de gestion examinera la légalité et le bien-fondé de la procédure de licenciement. Le rapport sera présenté au mois d'août.

M. Pierre-Alain Nyffenegger rapporte aussi quelques informations de la dernière séance d'ORPC du district d'Orbe, composé de 28 communes, qui a eu lieu le 17 mai. La fusion avec d'autres districts regroupera 63 communes. Les comptes 2017 ont été adoptés. L'assemblée a décidé de faire don du solde de CHF 3'000.- à la fondation Les Eglantines à Vevey.

M. Raymond Durussel annonce que les comptes de l'AscoVaBaNo ont été adoptés le 2 mai dernier, sans remarque particulière. Il s'en est suivi un long débat sur la nourriture scolaire, d'où la nécessité d'un conseil d'établissement à Vallorbe.

4. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal relatif à la zone réservée selon l'article 46 LATC, ainsi que son règlement

M. Pierre-Alain Nyffenegger donne lecture du rapport dont voici l'extrait :

Rappel du contexte

La population suisse a accepté la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2013, qui est entrée en vigueur en mai 2014. Cette loi vise à assurer une utilisation mesurée du sol. Sur le plan vaudois, le Plan directeur cantonal a été plusieurs fois adapté, la dernière fois en 2017, afin de mettre en œuvre les principes de la LAT. Le Canton a fixé un taux de croissance démographique maximum par localité hors centre urbain, celui-ci est fixé à 0,75% par année entre 2015 et 2036 ; ce taux s'applique à notre commune. Par le calcul effectué par le SDT (service du développement territorial), le taux de croissance en habitants de notre commune serait de 136 habitants sur ces 18 prochaines années, taux qui sera presque effectif à l'aboutissement des constructions actuelles. De ce fait, la commune se trouve dans une situation de surdimensionnement de sa zone à bâtir pour le logement. Afin d'éviter toute entrave à l'établissement du futur plan général d'affectation (PGA) de la commune, la Municipalité souhaite établir une zone réservée, ce qui lui permettra d'éviter tout risque d'apposition du Canton, d'assurer une égalité de traitement entre les propriétaires et de ne pas péjorer le surdimensionnement de la zone à bâtir.

Art. 46 LATC Zone réservée

¹La commune ou l'Etat peuvent établir une zone réservée, à titre provisoire, pour une durée de cinq ans pouvant être prolongée de trois ans au maximum lorsque la sauvegarde des buts et des principes régissant l'aménagement du territoire l'exige.

Effets

Actuellement, selon les calculs fait par un bureau d'aménagistes (Fischer & Montavon d'Yverdon-les-Bains), la commune de Ballaigues a 60'000 m² de terrain à dézoner. Afin de pouvoir faire un dézoning réfléchi et revoir de manière globale le PGA, la commune a mandaté le bureau BR Plus à Vallorbe, car si nous ne faisons pas ce travail de réflexion, c'est l'Etat qui le fera à notre place. De ce fait, la Municipalité demande à créer une zone réservée, ce qui signifie que toute demande de construction nouvelle pour des habitations sera refusée durant cette période de cinq ans, qui a pris effet en juin 2017. Il est à noter que la modification en zone réservée ne concerne que la zone à bâtir ; les autres zones ne sont pas concernées.

La Commission tient à souligner que les constructions actuelles ont toutes obtenu leur permis de construire avant la mise à l'enquête publique de la zone réservée ; les constructions de dépendances de peu d'importance situées à moins de trois mètres du bâtiment principal ne sont pas affectées par ce règlement. Les rénovations et transformations des bâtiments existants ne sont pas non plus touchés par ce règlement, pour autant que la surface habitable n'augmente pas de manière disproportionnée.

Le Président ouvre la discussion.

M. Raymond Durussel prend la parole en soulignant qu'il défend l'intérêt de la Commune car lui-même est propriétaire de zone agricole mais ne possède aucun terrain à construire. Il fait part de plusieurs arguments. Premièrement, il remet en cause la méthode de calculs qui définit à 60'000 m² à dézoner. Il juge également l'attitude du Canton qui ne prend pas la peine de comprendre la situation géographique et les enjeux communaux. Le fait est que de mettre tout le village sous réserve pendant 5 ans ferait perdre à la Commune ainsi qu'à plein de propriétaires privés, plus de CHF 10 millions de valeur patrimoniale. En conclusion, il encourage le Conseil à

refuser ce projet. Selon lui, il est préférable que ce soit le STD qui nous l'impose que de nous l'imposer à nous-mêmes.

M. le Syndic Raphaël Darbellay remercie M. Durussel. Cependant, la population a accepté la nouvelle loi lors des votations, en suivant les conseils des partis politiques mais sans se renseigner suffisamment. Chaque commune a dû faire un bilan de ses réserves de zones à bâtir. Le résultat de 60'000 m² est une estimation, cela ne signifie pas que nous allons dézoner ce nombre. Ce calcul ainsi que le PGA seront étudiés pendant les 5 années. Tout le monde sera traité de la même manière durant ces 5 ans. Il précise que tous les projets immobiliers en cours depuis juin 2017 ont obtenu le permis de construire avant cette date. Selon lui, les propriétaires concernés ont été encouragés à mener un projet, faute de quoi le risque de dézonnement est réel. Cette zone réservée a notamment pour but de clarifier les choses et de faciliter la communication de la Municipalité envers les demandes à venir. Bien qu'il partage les idées de M. Durussel sur le fond, la Commune serait perdante, si elle refuse ce projet car cette loi a été votée par la population.

M. Pierre-Luc Maillefer demande si la Municipalité peut préciser la durée que prendra la modification du PGA.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que cela peut durer 5 ans ou 4 ans. Le bureau en charge du projet va le finaliser d'ici environ une année. Ensuite, il y aura encore quelques allers-retours entre le Canton et la Municipalité. Au retour de ce dossier, il sera mis à l'enquête publique. Si ce soir, le plan de la zone réservée n'est pas accepté, toutes les mises à l'enquête seront néanmoins refusées, que ce soit par la Commune ou le Canton.

M. Raymond Durussel reprend la parole pour souligner que la révision du plan communal de règlement des constructions n'est pas le débat de ce soir et qu'il n'est pas opposé à la révision du plan d'affectation de la Commune de Ballaigues. Celle-ci devra se faire dans tous les cas. Depuis juin 2017, la zone réservée apparaît déjà sur le site de geoplanet. La partie constructible est déjà réservée donc le Canton ne peut pas empirer la situation. Il rappelle encore une fois que si le Conseil refuse cette zone réservée, il ne sera pas responsable de cette décision et qu'il faut laisser le Canton l'imposer. Finalement, il demande l'art. 77, le vote à bulletin secret.

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne une précision. Le projet a été mis à l'enquête publique pendant 30 jours et une opposition a été déposée. Celle-ci a été retirée par la suite. Si la population de Ballaigues, que vous représentez, avait les mêmes sentiments que M. Durussel, il y en aurait eu au moins 4 ou 5 en plus.

M. Eric Jeanneret fait part de son point de vue. Selon lui, ce ne sont pas les conseillers qui sont responsables de cette décision mais la votation populaire. Les citoyens n'ont probablement pas compris les enjeux de cette loi.

M. Nathanaël Bourgeois a fait des recherches sur internet. Ballaigues avait refusé cette votation (45%).

Le Président passe au vote par bulletin secret et rappelle les conclusions :

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'adopter le plan de la zone réservée (selon l'article 46 LATC) ainsi que son règlement
- de décharger la Commission de son mandat

Les conclusions sont refusées avec 12 non, 9 oui et 5 abstentions.

5. Dépôt des comptes 2017

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne lecture des comptes point par point.

Les comptes 2017 présentent **un excédent de revenus**.

Montant total des revenus : 7'561'551.23

Montant total des charges : 7'458'781.64

Excédent de charges : 102'769.59

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal :

- d'approuver les comptes 2017 tels que présentés
- de lui donner décharge de sa gestion durant l'année écoulée

M. le Président rappelle que c'est la Commission des finances qui rapportera sur les comptes.

6. Rapport de gestion 2017

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne lecture de l'avant-propos du rapport.

Avant-propos

2017, constituait le premier exercice annuel complet, de la nouvelle Municipalité, entrée en fonction au deuxième semestre 2016. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les deux nouveaux élus ont immédiatement dû faire face à des défis importants, l'un par la mise en œuvre de la réhabilitation de l'Auberge de la Croix d'Or et l'autre par l'importante réorganisation de la PCi régionale. Dossiers auxquels il faut ajouter les engagements régionaux induits par la gestion des déchets ou encore l'association scolaire régionale. Ils ont pris leur tâche à cœur et se sont impliqués sans compter. Merci Messieurs.

Le plan d'investissement de la législature, qui fait office de programme communal de législature est pleinement respecté, aucun projet n'ayant dû être repoussé ou abandonné. Malgré les inévitables fluctuations, liées au type de tissu économique local, l'état des finances communales est resté confortable au terme de l'exercice 2017.

Le délicat dossier du futur parc éolien du Bel Coster, dont les importantes phases de mise à l'enquête, séances de conciliation, traitement des oppositions, préavis, traitement par la commission ad hoc et débat au Conseil communal, a donné lieu à des échanges sereins, empreints de sérieux et d'objectivité. Le fait que ce dossier hautement émotionnel, ait échappé aux dérives que d'autres projets analogues ont vécu ailleurs, est le signe d'une maturité et d'une conscience politique évidente tant des élus que de la population ballaigüe.

Les bases solides sur lesquelles s'est établie la législature en cours, sont garantes d'un avenir radieux. Mais malgré tout, il convient de ne pas céder à un optimisme béat ; les conséquences des diverses réformes fiscales progressivement mises en place nous restent inconnues et nous incitent à une attention et une prudence permanente.

7. Postulat « Gérons notre terrain industriel »

M. Nathanaël Bourgeois donne lecture de son postulat.

Bourgeois Vins SA a décidé de vendre la dernière parcelle intéressante de terrain industriel à Ballaigues. Par conséquent, M. Bourgeois suggère à la Municipalité de se pencher sur la question d'acquérir ledit terrain. Voici ci-dessous ses arguments :

1. Il s'agit de la dernière parcelle industrielle disponible à Ballaigues et qu'il est improbable que de nouvelles surfaces puissent être transformées en terrain industriel

2. Pour que la Commune puisse favoriser l'implantation de projets industriels apportant une plus-value au village et éviter les éventuelles nuisances pouvant découler d'une vente de gré à gré entre le propriétaire actuel et éventuel acquéreur ne remplissant pas les conditions susmentionnées.

De ce fait, M. Bourgeois dépose le postulat suivant :

La Municipalité de Ballaigues examine l'opportunité de se porter acquéreuse du terrain industriel mis en vente par Bourgeois Vins SA, environ 15'000 m² pour un prix maximum de CHF 1'500'000.- (parcelle 210). Elle dresse une série de critères pour vendre ou offrir en droit de superficie les terrains ainsi acquis à des entreprises locales ou apportant une plus-value à notre village, sans détériorer la qualité de vie et en tenant compte des critères de développement durable.

Mme Sylvia Erbeau demande à la Municipalité si elle a déjà été approchée par l'entreprise Bourgeois Vins SA avant le postulat.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que la Municipalité a des contacts réguliers avec les entreprises et les propriétaires locaux. Cependant, Bourgeois Vins SA n'a jamais fait de proposition mais le propriétaire lui a présenté un bureau qui est spécialisé dans la valorisation des terrains industriels.

M. Raymond Durussel propose de le renvoyer directement à la Municipalité.

Le postulat part pour étude à la Municipalité et sera traité le plus rapidement possible.

8. Propositions individuelles et divers

M. Raymond Durussel revient sur le sujet de l'épidémie des gastro-entérites. Il demande s'il est possible de faire d'autres investigations, par exemple, auprès de commerces locaux.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que s'il s'agissait d'une intoxication alimentaire, les personnes contaminées auraient été malades en même temps et dans les 48h mais pas sur une période de 4 semaines. De plus, il est du ressort des médecins locaux de déclencher une investigation au niveau d'intoxication alimentaire auprès du service de la santé publique. La Commune a fait son devoir concernant le contrôle de l'eau. Quelques EMS de la région lausannoise ont été mis en quarantaine, donc le problème ne vient pas du village de Ballaigues. Si un problème comme celui-ci arrive, le Syndic invite les citoyens à s'adresser directement à la Municipalité au lieu de croire les rumeurs qui circulent dans le village.

M. Pierre-Luc Maillefer suggère de faire attention aux rumeurs qui circulent sur les réseaux sociaux, celles-ci sont très souvent fausses et se propagent rapidement.

M. Stéphane Rose rappelle que les sociétés d'Equifor, du Triage du Suchet et de Boiscom organisent une séance d'information le jeudi 31 mai et invite les conseillers qui auraient des questions à poser à ces trois organes, à contacter une personne faisant partie d'une commission.

M. Eric Jeanneret informe que malgré la pose de panneaux « stationnement interdit aux non-visiteurs » sur la place devant la voie romaine, des non-visiteurs viennent encore s'y parquer. De plus, les containers devant les immeubles de Beau-Site débordent, ce site ressemble à une déchetterie. Par conséquent, il trouve cela déplorable et demande s'il est possible d'agir.

M. le Municipal Jean-François Faivre répond que les poubelles sont parfois posées à côté alors que le container n'est pas plein. La Municipalité prend note et qu'elle va essayer d'y remédier.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond à la première question concernant le stationnement. La Municipalité a mandaté la police la gendarmerie afin de sévir. Cependant, comme nous pouvons l'imaginer, elle a d'autres activités plus importantes que de venir surveiller ce site. Ensuite, il faut que les panneaux soient homologués, ce qui n'est pas toujours le cas. Afin de pouvoir agir, il faudrait engager un agent de police locale. Cependant, il faut bien y réfléchir si cette décision est raisonnable.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 22h02.

La prochaine séance du Conseil est fixée **au lundi 25 juin 2018** à 20h15, au CeVi.

Étaient absents et excusés : Mmes et MM. Christine Jaccard, Cécilia Wyden, Jean-Jacques Bourgeois, Jean-Luc Leresche, Jimmy Leresche, David Leresche, Gérard Leresche, Cédric Leresche et Frédéric Santschi.

Ballaigues, le 30 mai 2018.

Le Président :

La Secrétaire :

Samuel Maillefer

Rachel Loeffler